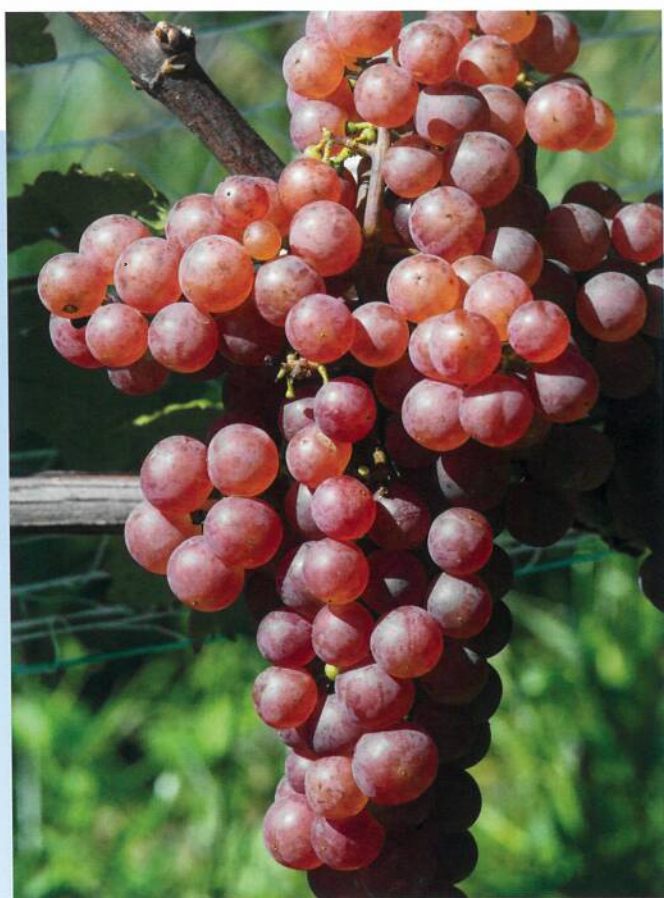


Chasselas violet



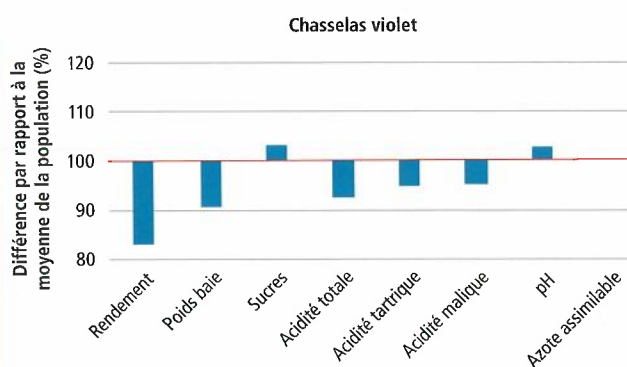
Origine, importance

Comme mutation colorée, le Chasselas violet est déjà signalé dans l'ampélographie de Blanchet (1852) sous l'appellation erronée de *Lacryma Christi*, que l'on retrouve par la suite de manière récurrente comme synonyme (Burnat et Anken, 1911). Il semble avoir fait déjà anciennement l'objet d'un certain intérêt, tant pour la table que pour la cuve. Quelques producteurs le cultivent encore actuellement de manière confidentielle.

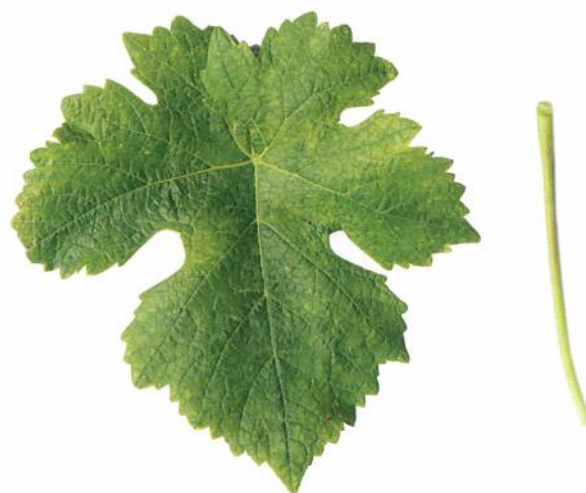
Caractéristiques

Le Chasselas violet possède des baies charnues de type fendant. Il se reconnaît très facilement par la coloration violette des rafles et des jeunes baies peu de temps après la nouaison déjà. Les bois à l'état herbacé sont déjà totalement teints de rouge violet et prennent une coloration brun rouge intense après aoûtement. Les grappes, de dimensions moyennes, sont assez peu compactes et les baies, relativement petites, sont de couleur rose violet caractéristique. Le Chasselas violet présente une vigueur et une productivité un peu inférieure à la moyenne avec un port assez érigé. La maturation est plutôt précoce et le Chasselas violet fournit des moûts relativement riches en sucre et peu acides. Les vins obtenus jouissent d'une bonne réputation et se caractérisent surtout par leur richesse en bouche. Il constitue également un raisin de table attractif et savoureux.

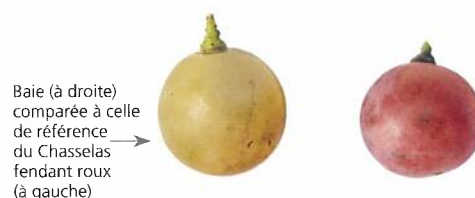
Observations au conservatoire de Rivaz (moyennes 2012–2019)



Rameau herbacé face ventrale (à gauche) et dorsale (à droite).



Feuille adulte.



Baie (à droite) comparée à celle de référence du Chasselas fendant roux (à gauche)